



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Autoroutes

Question orale n° 1308

Texte de la question

La ville d'Aix-en-Provence se situe sur un axe routier important et rencontre depuis quelques années à certaines périodes de l'année une saturation de ses équipements routiers. Aussi un projet de contournement autoroutier d'Aix-en-Provence par le sud, afin de désengorger l'autoroute actuelle qui sert de voie de transit interregionale ainsi que de rocade, vient-il d'être rendu public. Ce plan comprend principalement deux hypothèses d'itinéraires partant tous deux depuis l'autoroute existante à l'ouest d'Aix pour venir aboutir entre la gare de peage de Châteauneuf-le-Rouge et le demi-échangeur de Canet-de-Meyreuil. La première hypothèse traverse le massif boisé du Montaignet par l'intermédiaire d'une suite de tunnels et viaducs. La deuxième hypothèse traverse le même massif sur la commune d'Aix pour aboutir sur la commune de Meyreuil en suivant un vallon et coupant ainsi en deux cette commune qui subit déjà d'autres nuisances comme l'autoroute A 8 La Provençale, un gazoduc et un oleoduc. Or, ces deux projets qui percutent un superbe massif boisé ne semblent pas avoir pris suffisamment en considération l'impact environnemental et les nombreux risques de nuisances pour la commune de Meyreuil qui, dans la deuxième hypothèse, serait complètement détruite. Aussi M. Christian Kert souhaite-t-il attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur ce projet autoroutier et lui demander l'état exact d'avancement du projet ainsi que son sentiment sur la nécessité de le reconsidérer dans sa totalité.

Texte de la réponse

M. le président. M. Christian Kert a présenté une question n° 1308.

La parole est à M. Christian Kert, pour exposer sa question.

M. Christian Kert. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme et est relative à un problème d'équipement et d'environnement dans la région provençale.

La ville d'Aix-en-Provence, que vous connaissez et aimez bien, monsieur le président, se situe sur un axe routier important et est confrontée depuis quelques années, à certaines périodes, à une saturation de ses équipements.

Aussi, un projet de contournement autoroutier par le sud, afin de désengorger l'autoroute actuelle qui sert également de voie de transit interregionale ainsi que de rocade, vient-il d'être récemment rendu public.

Ce plan comprend deux hypothèses d'itinéraires partant tous deux de l'autoroute existante, à l'ouest de la ville d'Aix-en-Provence, pour venir aboutir entre la gare de peage de Châteauneuf-le-Rouge et le demi-échangeur de Canet-de-Meyreuil.

Le premier tracé traverse le massif boisé du Montaignet par l'intermédiaire d'une suite de tunnels et de viaducs.

Le second tracé traverse le même massif sur la commune d'Aix pour aboutir sur la commune de Meyreuil en suivant un vallon et coupe ainsi en deux cette commune qui subit déjà d'autres nuisances, comme le passage de l'autoroute A 8 - la Provençale - et ceux d'un gazoduc et d'un oleoduc.

Or ces deux projets qui «percutent» un superbe massif boisé ne semblent pas avoir pris suffisamment en considération l'aspect environnemental et les nombreux risques de nuisances pour la commune de Meyreuil qui, dans la seconde hypothèse, serait complètement détruite.

Aussi, monsieur le ministre des relations avec le Parlement, souhaitais-je appeler l'attention du Gouvernement

sur ce projet autoroutier et lui demander l'état exact d'avancement de celui-ci. Peut-être serait-il nécessaire de le reconsidérer et d'étudier, par exemple, un tracé passant plus au nord de la ville d'Aix-en-Provence ?

M. le président. La parole est à M. le ministre des relations avec le Parlement.

M. Roger Romani, ministre des relations avec le Parlement. Monsieur le député, pour répondre à la croissance des trafics prévisible sur l'autoroute A 8, M. Bernard Pons a demandé que soit engagée une réflexion prospective dans le cadre de la révision du schéma directeur routier national.

Dans l'aire métropolitaine de Marseille, notamment au droit d'Aix-en-Provence, deux grandes options sont encore à l'étude pour y remédier : l'une consiste à relier l'autoroute A 7 dans le secteur de Salon-de-Provence à l'autoroute A 51, ce qui permettrait de dévier le trafic de transit au nord de l'agglomération aixoise ; l'autre prévoit une déviation au sud d'Aix-en-Provence.

Les résultats des études réalisées sur les trafics prévisibles ainsi que les enjeux socio-économiques et environnementaux des scénarios envisagés seront rassemblés dans un dossier de synthèse au printemps prochain.

Il est souhaitable qu'un débat public soit organisé sur cette base en fonction des calendriers d'élaboration du schéma national d'aménagement et de développement du territoire et de révision des schémas directeurs d'infrastructure de transport.

M. Bernard Pons m'a confirmé qu'aucun choix n'est arrêté à ce jour et que les scénarios d'aménagement ne seront déterminés qu'à l'issue de cette procédure en tenant compte des observations exprimées par chacun. Je transmettrai aujourd'hui même à M. Pons vos souhaits et vos observations, monsieur le député.

M. le président. La parole est à M. Christian Kert.

M. Christian Kert. Je vous remercie, monsieur le ministre, de cette clarification. Je peux vous assurer que les élus locaux et la population concernée seront extrêmement attentifs au débat que vous annoncez.

Données clés

Auteur : [M. Kert Christian](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1308

Rubrique : Voirie

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 janvier 1997, page 473

Réponse publiée le : 5 février 1997, page 717

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 29 janvier 1997